

# COVID-19 & Chômage Technique

Webinar

22 Avril 2020

The KPMG logo is located in the bottom right corner. It features the letters 'KPMG' in a bold, white, sans-serif font. Above the letters, there are four white squares of varying sizes, each with a thin black border, arranged in a row. The background of the entire slide is a 3D rendering of several coronavirus particles. One large, detailed particle is in the center, showing its spherical shape and numerous spike-like protrusions. Other particles are visible in the background, some blurred, against a red and pink gradient. A blue diagonal shape is on the left side, containing the text.



**Louison KIYOMBO**  
Partner, Tax & Legal  
KPMG RDC  
[E: lkiyombo@kpmg.cd](mailto:lkiyombo@kpmg.cd)



**Ursula DUTOZIET**  
Head, Tax & Legal  
KPMG Congo  
[E: udutoziet@kpmg.cg](mailto:udutoziet@kpmg.cg)



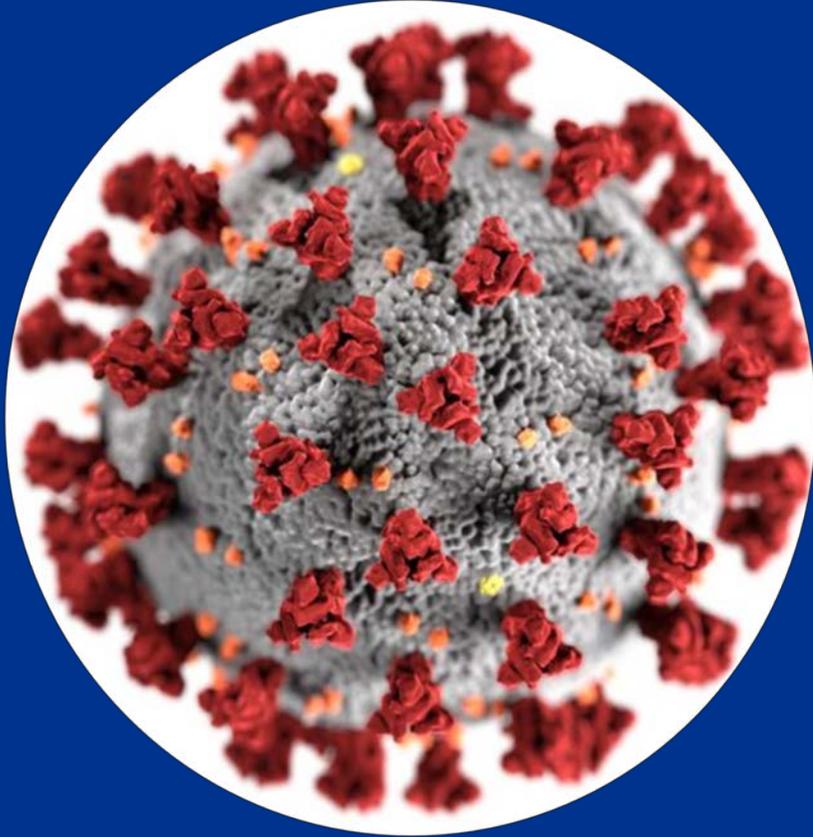
**Guy-Josué MISOMBO**  
Senior Manager, Tax  
KPMG RDC  
[E: gmissombo@kpmg.cd](mailto:gmissombo@kpmg.cd)



**Evariste ESSIMBA**  
Manager, Tax & Legal  
KPMG RDC  
[E: eessimba@kpmg.cd](mailto:eessimba@kpmg.cd)



**Grace NKONGOLO**  
Manager, Legal  
KPMG RDC  
[E: gnkongolo@kpmg.cd](mailto:gnkongolo@kpmg.cd)



# SOMMAIRE

Introduction	4
Chômage Technique : Le principe	7
Chômage Technique : L'exception	14
Nos recommandations	17



# Introduction





## **Au Congo-Brazzaville** (Cf. Déclaration du Président de la République du 28 mars 2020)

- ❖ Fermeture des frontières
- ❖ Etat d'urgence sanitaire
- ❖ Couvre-feu
- ❖ Rassemblements interdits
- ❖ Confinement sur l'ensemble du territoire sauf dans certains cas



## **En RDC** (Cf. Discours du Président de la République du 24 mars 2020)

- ❖ Fermeture des frontières
- ❖ Etat d'urgence sanitaire
- ❖ Rassemblements interdits
- ❖ Confinement sélectionné

## ➤ **En Général**

- ❖ Ralentissement de l'économie
- ❖ Baisse de production des entreprises
- ❖ Problème de trésorerie
- ❖ Dégradation du marché de l'emploi
- ❖ Chute des cours de pétrole

## ➤ **Sur les emplois**

- ❖ Licenciement pour motif économique
- ❖ Congés annuels rémunérés
- ❖ **Chômage Technique**



# Chômage Technique : Le principe

# Chômage Technique : Ce que prévoit la Loi

## La définition



### Au Congo-Brazzaville (Cf. art 47.9 du Code du Travail)

Le chômage technique est une mesure de suspension des contrats individuels de travail due à l'impossibilité matérielle dans laquelle se trouve l'employeur de fournir du travail dans tout ou partie de l'entreprise. Le chômage technique peut résulter notamment d'un événement de force majeure ou du fait du prince, des intempéries à caractère exceptionnel, des difficultés d'approvisionnement en matières premières et en énergie, d'un sinistre, d'un incendie, ou de toutes circonstances à caractère exceptionnel.



### En RDC (Cf. 57 point 8 du Code du Travail)

- ❖ Expression non-utilisée en RDC
- ❖ Référence à la notion de suspension des Contrats de Travail en cas de Force majeure

Force majeure = Evènement insurmontable, imprévisible, inévitable non imputable à une partie

# Chômage Technique : Ce que prévoit la Loi

## La procédure



**Au Congo-Brazzaville** (Cf. art 47.9, 47.10 & 47.11 du Code du Travail)

- ① Faire face à une situation exceptionnelle ou cas de force majeure
- ② Prendre l'avis des partenaires sociaux au sein de l'entreprise
- ③ Saisir le Directeur Régional du travail du ressort du siège social
- ④ Convoquer la commission des litiges
  - Dans un délai de 10 jours

**NB** : Le Chômage Technique ne peut excéder 6 mois.

# Chômage Technique : Ce que prévoit la Loi

## La procédure



**En RDC** (Cf. art 57 point 8 & 60 litera c du Code du Travail)

- ① Information à l'Inspecteur du Travail compétent
- ② Constat de l'Inspecteur du travail sur procès-verbal

**NB** : Après 2 mois de suspension, résiliation sans indemnité

# Chômage Technique : Ce que prévoit la Loi

## Les garanties accordées au salarié



### Au Congo-Brazzaville (Cf. art 47.12 à 47.16 du Code du Travail)

- Impossibilité pour l'employeur de recourir aux Réductions de Temps de Travail, pour les salariés restant dans l'entreprise
- Perception d'une indemnité mensuelle (à minima 1/3 du salaire)
- Bénéfice des frais médicaux et des prestations sociales
- Résiliation du contrat de travail sans indemnité
- En cas de licenciement, calcul de l'indemnité sur la base du salaire du travailleur avant la mise en Chômage Technique

# Chômage Technique : Ce que prévoit la Loi

## Les garanties accordées au salarié



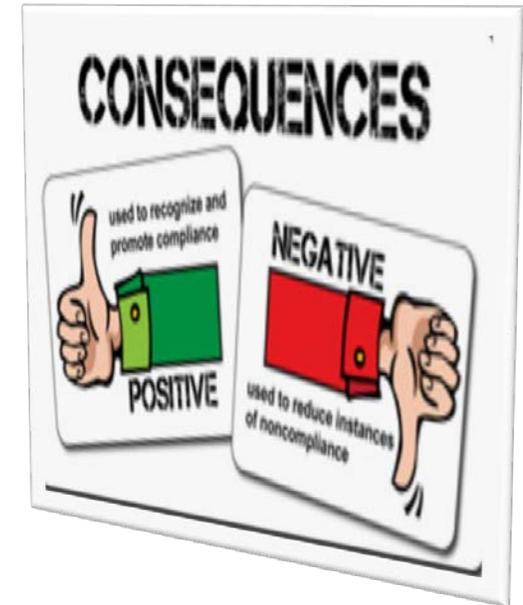
**En RDC** (Cf. art 57 point 8, 59 & 60 litera c du Code du Travail)

- Impossibilité pour l'employeur de résilier le contrat de travail pendant qu'il est suspendu
- Bénéfice des frais médicaux et de voyage
- Résiliation du contrat de travail sans indemnité au cas où le licenciement intervenait

# Chômage Technique : Ce que prévoit la Loi

- Quid des conséquences en cas de non respect de la procédure ?

**NB :** Sort des licenciements engagés dans le cadre d'une convention collective d'apurement du passif ?





# Chômage Technique : L'exception

# Chômage Technique : L'Exception



## Au Congo-Brazzaville

- ❖ Constat : Aucune mesure d'accompagnement prévue
- Quid du cas de force majeure pour la rupture du contrat?
- Que fait-on ailleurs ? (CEMAC : Gabon / UEMOA : Sénégal)

# Chômage Technique : L'Exception



**En RDC** (note circulaire n°001/CAB/MINETAT/METPS/2020 du 23 mars 2020 de la ministre du travail relative aux dispositions pratiques concernant le travail pendant la période de la pandémie du Covid-19).

- ❖ Interdiction de licenciement
- En pratique : Mise en place de sanctions disciplinaires pour violation
- Quid du cas de force majeure pour la rupture du contrat ?



Nos recommandations



# Nos recommandations

- **Mise en place d'une documentation probante, à faire certifier si nécessaire**
  - Contrôle des présences
  - Preuve de justificatifs d'abandon de poste
- **Analyse au cas par cas, en fonction du secteur d'activité**
  - Certains secteurs d'activité sont plus impactés que d'autres (BTP, Transport de personnes, Hôtellerie, Restauration etc...)
  - Autres mesures légales (Travail par rotation, Télétravail, Réduction de salaires et avantages etc.)
- **Recourir aux facilités bancaires "COVID-19" prévues par les gouvernements**
- **Demander Conseil à des professionnels**



# Questions



## KPMG au Congo-Brazzaville

- | Brazzaville : Immeuble Monté Cristo, Av. Denis Sassou Nguesso, 4<sup>ème</sup> étage
- | Pointe-Noire : Immeuble Makassi, Avenue Moe Vangoula, 2<sup>ème</sup> étage

## KPMG en RDC

- | Kinshasa : Immeuble BCDC, Boulevard du 30 juin, 7<sup>ème</sup> étage
- | Lubumbashi : Quartier Lido Golf, 02 Avenue Kazad Mwin
- | Goma : Quartier Des Volcans, 171 avenue des roinds-points

